

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur




**Programme National de Retour Volontaire Assisté de migrants
en situation irrégulière ou de vulnérabilité au Maroc**

GOVERNANCE MIGRATOIRE AU MAROC

LE RETOUR VOLONTAIRE
ALTERNATIVE EMINEMMENT HUMAINE



RESPECT DES DROITS
ET DIGNITE DE LA
PERSONNE



PROTECTION CONTRE
LES RESEAUX DE
TRAFIC



ACCOMPAGNEMENT
POUR DES PROJETS
DE VIE

RETOUR VOLONTAIRE AU MAROC :




**EN COOPERATION
AVEC L' OIM**




SERVICES DU MI

LE RETOUR VOLONTAIRE

LES RESSORTS



ADHESION DU MIGRANT
APPROCHE PEDAGOGIQUE ET DE
SENSIBILISATION



COOPERATION ENTRE
INTERVENANTS
AUTORITES/ ONG/OI/LEGATIONS
DIPLOMATIQUES



APPUI ET DURABILITE DU RETOUR
EFFICACITE ET NON RECIDIVE

**Migrant
en situation de vulnérabilité**

Quelle alternative
à sa situation
d'irrégularité et de
précarité face au
non aboutissement
de son projet
migratoire ?

Comment préserver
ses droits et sa
dignité ?

Quel avenir ?

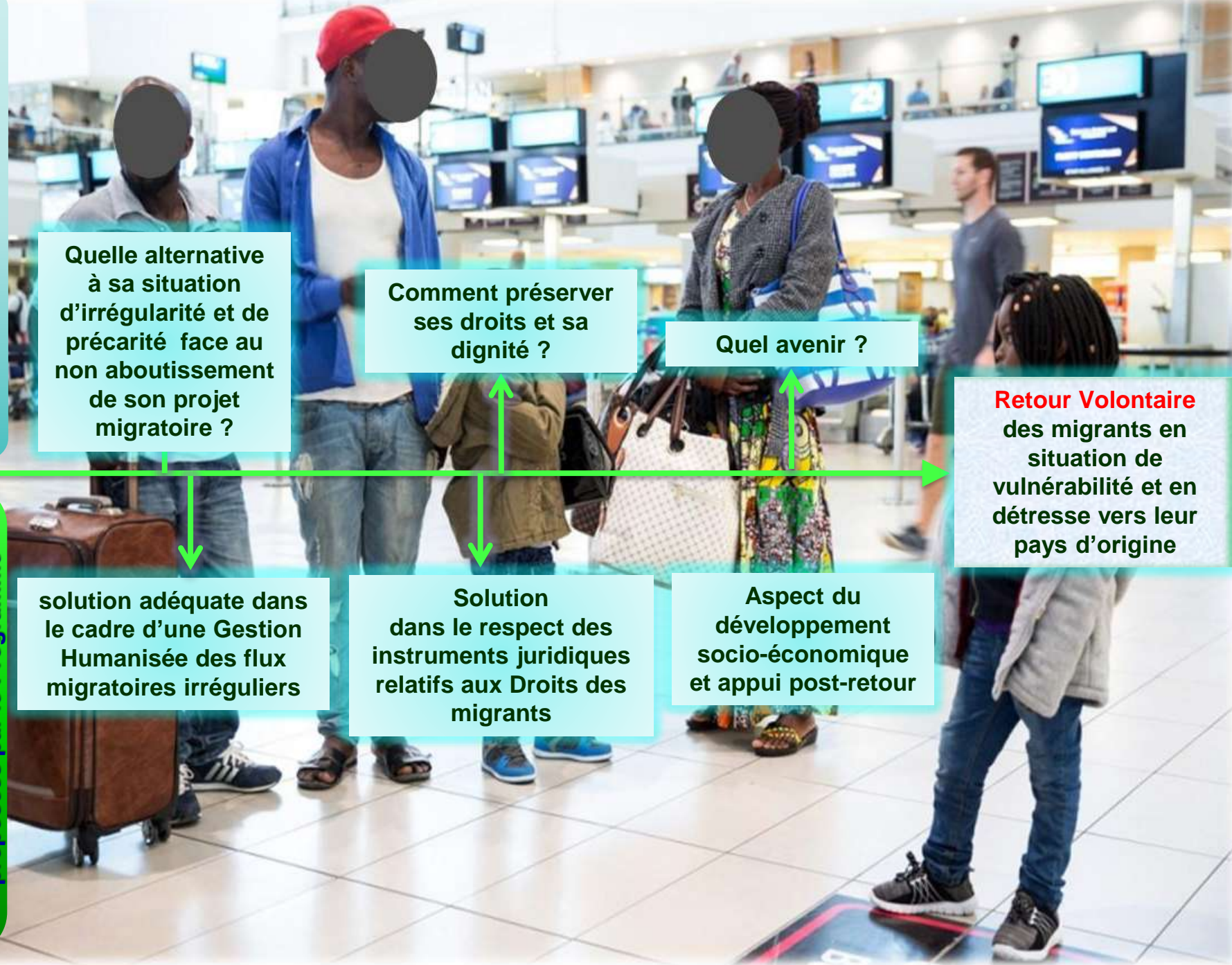
Retour Volontaire
des migrants en
situation de
vulnérabilité et en
détresse vers leur
pays d'origine

solution adéquate dans
le cadre d'une Gestion
Humanisée des flux
migratoires irréguliers

Solution
dans le respect des
instruments juridiques
relatifs aux Droits des
migrants

Aspect du
développement
socio-économique
et appui post-retour

**Solutions
proposées par le Programme**





Objectifs
du Programme National de
Retour Volontaire Assisté



Programme Nationale de Retour Volontaire Assisté



- Le Programme de Retour Volontaire vise à assister les migrants vulnérables et en détresse qui souhaitent **retourner volontairement** vers leurs pays d'origine mais qui ne peuvent pas le faire par leurs propres moyens, en leur offrant la possibilité d'un retour et d'une réintégration durable en bon ordre et dans le **respect de la dignité humaine**.
- Ledit **Programme** vise aussi avant tout à contribuer par une **réponse humaine** à la **Gestion des flux migratoires irréguliers** au Maroc.

Les candidats de ce programme reçoivent **une assistance administrative, logistique et financière** en vue d'un retour dans des conditions sûres, dignes et **respectueuses des droits humains**.

Ils regagnent leurs pays d'origine soit par **voie aérienne (90 %)** ou par **voie terrestre**.

Les mesures prises dans le cadre de ce Programme favorisent la **réintégration socio-économique** des migrants dans leurs pays d'origine, notamment à travers la dispense d'une formation professionnelle accélérée, au niveau des structures pédagogiques de l'Entraide Nationale, et l'organisation de séances individuelles de conseil pour l'élaboration d'un plan de réintégration, en coordination avec l'OIM.

RV

- Le Programme de Retour Volontaire a été initié, en 2004, par le Royaume du Maroc, en tant qu'expérience pionnière d'une **coopération Sud/Sud solidaire et protectrice des Droits des migrants**.
- Le retour volontaire est organisé en coordination avec les **Représentations diplomatiques et consulaires** des pays d'origine concernés (identification et délivrance de LPC) .
- Les différentes Missions de l'Organisation Internationale pour les Migrations (**O.I.M**) accomplissent un rôle primordial dans le cadre de la mise en œuvre des **projets de réintégration socio-économique des migrants concernés** dans leurs pays d'origine.
- Collaborer avec les **pays d'origine**, afin de promouvoir un dialogue et de mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités à des fins d'aide au retour volontaire et à la réintégration.
- Intensifier le dialogue et la **coopération entre pays d'origine, de transit et d'accueil associés au processus de retour**, et renforcer la capacité des pays d'origine pour la réintégration de leurs nationaux retournant au pays (écodéveloppement) .



Dispositif
du Programme National de Retour Volontaire Assisté

Le dispositif du retour volontaire et de réinsertion des migrants dans leurs pays d'origine comprend 3 phases importantes :

3^{ème} Phase :

L'accompagnement à la réinsertion socio-économique des bénéficiaires retournés dans leurs pays d'origine.

2^{ème} Phase :

La **préparation du départ** des candidats du retour volontaire (orientation professionnelle, prise en charge des billets, aide financière, départ).

1^{ère} Phase :

L'**assistance** des candidats au pré-départ (enregistrement soutien psychosocial, soins de santé, distribution de kits alimentaires).

Trois Phases importantes

**Intervenants
aux différentes phases du processus de Retour Volontaire**



Phase d'assistance

```
graph LR; A[Phase d'assistance] --- B["Ministère de l'Intérieur (Point focal)  
en coopération avec l'O.I.M  
(Distribution des kits incluant de l'assistance  
alimentaire et les moyens d'hygiène)"]; A --- C["Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale  
(Soutien psychosocial, soins de santé)"]; A --- D["Ministère de la Justice  
Appliquer la procédure juridique pour les MNA"]; A --- E["Ministère des Affaires Etrangères  
(Liaison avec les Ambassades concernées)"]; A --- F["Représentations  
diplomatiques & consulaires  
(Identification & délivrance des LPC)"];
```

Ministère de l'Intérieur (Point focal)
en coopération avec l'O.I.M
(Distribution des kits incluant de l'assistance
alimentaire et les moyens d'hygiène)

**Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale**
(Soutien psychosocial, soins de santé)

Ministère de la Justice
Appliquer la procédure juridique pour les MNA

Ministère des Affaires Etrangères
(Liaison avec les Ambassades concernées)

**Représentations
diplomatiques & consulaires**
(Identification & délivrance des LPC)

Phase du pré-départ

```
graph LR; A[Phase du pré-départ] --- B["Ministère de l'Intérieur & O.I.M  
(Prise en charge des billets - Entamer la procédure de départ)"]; A --- C["Entraide Nationale  
(Orientation & Formation Professionnelle)"]; A --- D["Société Civile  
(Sensibilisation/ Orientation et Aide directe aux migrants)  
(Femmes victimes de la Traite des personnes)"]; A --- E["Représentations diplomatiques & consulaires  
(Délivrance des LPC)"]; A --- F["Direction Générale de la Sûreté Nationale  
(Facilitation des départs au niveau des P.F)"];
```

Ministère de l'Intérieur & O.I.M

(Prise en charge des billets - Entamer la procédure de départ)

Entraide Nationale

(Orientation & Formation Professionnelle)

Société Civile

(Sensibilisation/ Orientation et Aide directe aux migrants)
(Femmes victimes de la Traite des personnes)

Représentations diplomatiques & consulaires

(Délivrance des LPC)

Direction Générale de la Sûreté Nationale

(Facilitation des départs au niveau des P.F)

**Phase de l'accompagnement
et de la réintégration**

**Organisation Internationale pour les Migrations
(O.I.M)**

(Réinsertion socio-économique - Suivi & Evaluation)

Matrice de Gestion Humanisée

Application du programme

Ministère de l'Intérieur

• Accueil

Ce Ministère propose aux migrants à motivation économique dûment identifiés de bénéficier du programme de retour volontaire.

La majorité de ces migrants acceptent le retour puisqu'ils bénéficient systématiquement des projets de réinsertion dans leur pays d'origine. Les autres migrants ne sont pas systématiquement éloignés, leur présence au Maroc est tolérée dans le cadre de la gestion humanisée de la migration. A l'exception des membres des réseaux de trafic des migrants et de Traite des êtres humains qui sont traduits devant la Justice.

Respect de la dignité et les droits des migrants

Ministère de l'Intérieur en coordination avec l'OIM

Le migrant doit se présenter au bureau de l'OIM.

- Entretien préliminaire.
- Conseil et orientation.
- Soutien médical et psychosocial.
- Distribution de kits de vivres au besoin.
- Formation de pré-départ.
- Soutien pour l'obtention des documents de voyage en cas de perte de passeport.
- Préparation pour le départ.

Respect de la dignité et les droits des migrants

Direction Générale de la Sûreté Nationale

Le migrant contacte l'Ambassade de son pays pour établir un LPC en cas de perte de passeport.

Le migrant doit se présenter au Commissariat de police (Service des Etrangers) munit avec un billet de retour et le LPC, afin d'établir un PV pour obtenir l'autorisation de quitter le territoire national.

Phase du pré-départ

Déroulement de la procédure de Retour Volontaire avec les migrants économiques (MI ou O.I.M).

Accompagnement à l'aéroport.

Enregistrement des bagages et récupération des cartes d'embarquement.

Effectuer le change en devise étrangère.

Passage au poste frontière.

Pécule attribué au bénéficiaire à son départ.

OIM pour le projet socio-économique.

Procédure de retour :

- ✓ **Accompagnement à l'aéroport.**
- ✓ **Enregistrement des bagages et récupération de la carte d'embarquement.**
- ✓ **Effectuer le change en devise étrangère.**
- ✓ **Une perdiem de 100 \$ est attribué au migrant à son départ.**
- ✓ **Passage au poste frontière.**

Procédure d'aide à la réintégration :

- ✓ **Le migrant doit signer des documents à son départ pour bénéficier du projet à son arrivée.**

Le jour de son départ, le migrant doit se présenter à l'aéroport et consulter les Services de la migration afin de valider son autorisation pour lui faciliter le passage à la frontière.

L'intéressé peut quitter le Maroc après avoir estampillé son document de voyage.

Accompagnement et réintégration

Retour effectif du bénéficiaire à son pays d'origine.

Prise de contact à l'arrivée par l'équipe de l'OIM.
Accueil et assistance.
Orientation et conseil.
Suivi de la réintégration.

Financement

2004 - 2007

Le Ministère de l'Intérieur avait financé en totalité le retour de plus de **12.500** bénéficiaires, qui ont regagné volontairement et librement leurs pays d'origine, dans le respect de la dignité et des droits de l'homme.

2014 - 2016

Après la mise en place de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, le programme de Retour Volontaire a été renforcé à travers la prise en charge de 5.500 billets/Retour par le Ministère de l'Intérieur, en application des termes des avenants au Mémorandum d'Entente signé avec l'OIM.

2018

Le programme relatif aux avenants signés avec l'OIM a été réalisé à 100%.

Aujourd'hui

Le Ministère de l'Intérieur finance son propre programme de retour volontaire et co finance les départs avec l'OIM

Coopération avec l'OIM

Cadre juridique global :

Le Royaume du Maroc est devenu membre de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en 1998.

L'accord de siège entre le Royaume du Maroc et l'OIM a été signé le 22 février 2005, à Genève, et ratifié en juin 2006. A la suite de son entrée en vigueur en juillet 2006, l'OIM a ouvert sa mission à Rabat en 2007. Sachant que les activités de l'OIM au Maroc ont été initiées depuis fin 2005.

Intitulé	Segment de la billetterie	Date de signature
Mémorandum d'Entente pour la mise en œuvre d'un programme pilote de coopération relatif au retour volontaire et à l'aide à la réinsertion dans leurs pays d'origine des migrants de transit en situation irrégulière au Maroc.		11 juin 2007
1 ^{er} Avenant	1.000	28 février 2014
2 ^{ème} Avenant	1.500	1 ^{er} juin 2015
3 ^{ème} Avenant	3.000	04 mai 2016

Aide à la réintégration par l'OIM



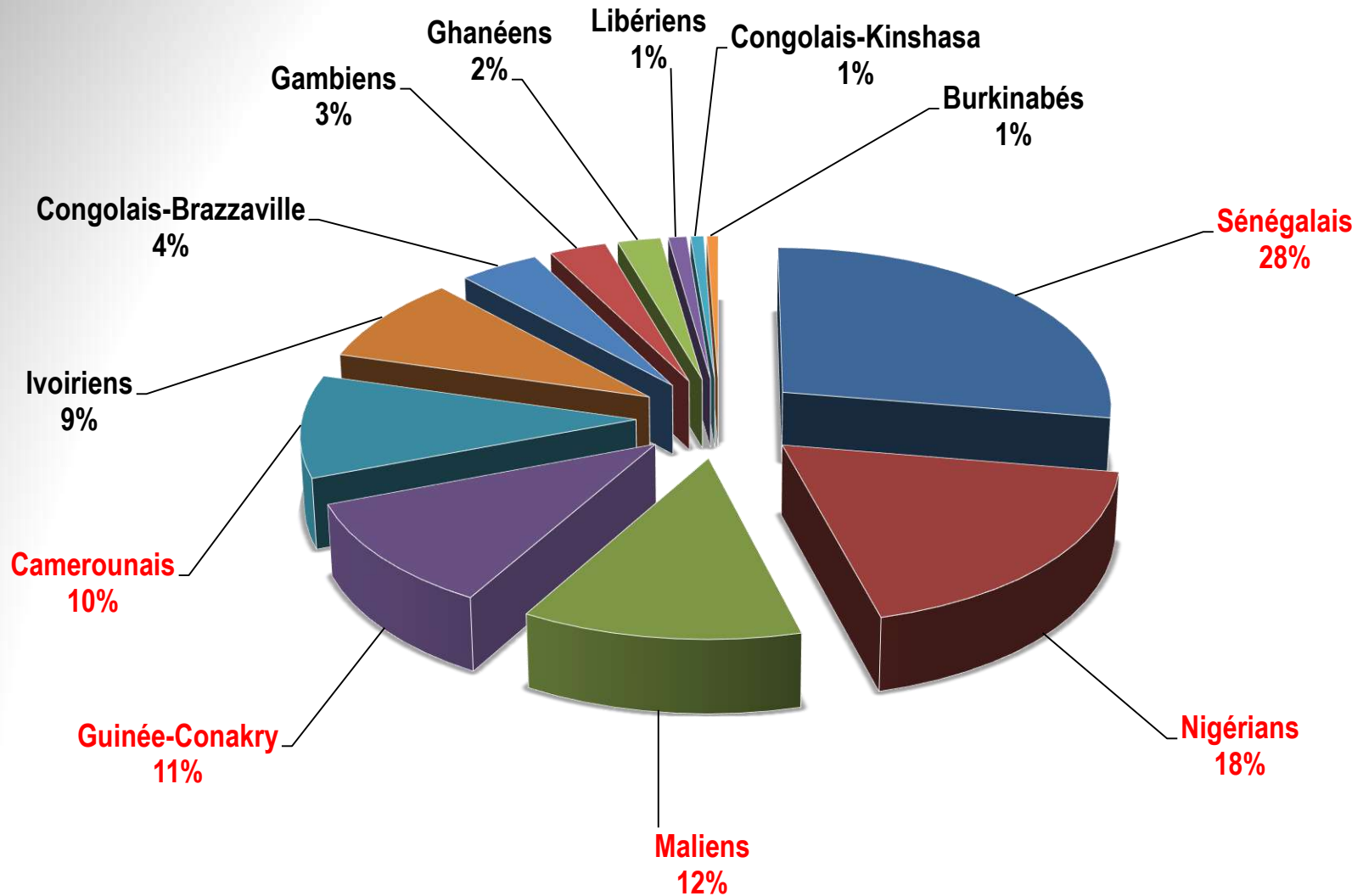
Aide à la réintégration :

- Depuis 2008, tous les retours organisés en partenariat avec l'OIM sont accompagnés d'une assistance à la réinsertion.
- 98% des migrants bénéficient d'un projet de réintégration à leur retour dans leurs pays d'origine. Les Missions de l'OIM aux pays d'origine supervisent la mise en œuvre de ces projets.
- Les microprojets mis en œuvre dans les pays d'origine portent notamment sur :
 - Le Commerce des marchandises et des produits alimentaires;
 - La formation et la scolarisation;
 - L'agriculture et l'élevage;
 - Le transport;
 - La mécanique;
 - La coiffure;
 - La couture;
 - La communication;
 - L'assistance médicale.

Bilan du programme de Retour Volontaire

Bilan global

Répartition par nationalité de + 40.000 personnes bénéficiaires du programme depuis 2004



Bilan des opérations de retour réalisées par le Ministère de l'Intérieur

- Sur les 5 dernières années , plus de **8300** retours volontaires assistés ont été réalisés à destination de 23 pays africains.

- Les cinq principaux pays concernés sont le:
 - ✓ **Sénégal (29%);**
 - ✓ **Mali (28%);**
 - ✓ **Guinée Conakry (19%);**
 - ✓ **Côte-d'Ivoire (8%);**
 - ✓ **Tunisie (3%).**

Caractéristiques des bénéficiaires

- Les bénéficiaires sont en général des jeunes hommes âgés entre 21 et 30 ans. On compte toutefois parmi les personnes migrantes assistées, plus 10% sont des femmes et plus de 4% sont des enfants mineurs.
- Les candidats au retour volontaire sont généralement des migrants irréguliers qui se sont infiltrés clandestinement au Maroc via la frontière Est avec l'Algérie ou qui restent sur le territoire national en dépassement de la durée de séjour légal de 90 jours (c'est notamment le cas des étrangers qui arrivent au Maroc par voie aérienne).

2017	Nombre	%		2018	Nombre	%	
Guinée Conakry	556	32,08%		Guinée Conakry	485	32,16%	
Côte d'Ivoire	382	22,04%		Côte d'Ivoire	296	19,63%	
Sénégal	205	11,83%		Sénégal	258	17,11%	
Cameroun	144	8,31%		Cameroun	158	10,48%	
Congo Brazzaville	122	7,04%		Mali	67	4,44%	
Mali	121	6,98%		Congo Brazzaville	62	4,11%	
Nigéria	70	4,04%		Nigéria	51	3,38%	
Libéria	30	1,73%		Philippines	24	1,59%	
Burkina Faso	27	1,56%		Burkina Faso	20	1,33%	
Congo RDC	17	0,98%		Gambie	15	0,99%	
Autres	59			Autres	72		
Total général	1733			Total général	1 508		
2019	Nombre	%		2020	Nombre	%	
Guinée Conakry	397	28,98%		Côte d'Ivoire	215	27,01%	
Côte d'Ivoire	307	22,41%		Guinée Conakry	202	25,38%	
Cameroun	152	11,09%		Sénégal	165	20,73%	
Sénégal	141	10,29%		Cameroun	47	5,90%	
Mali	75	5,47%		Mali	36	4,52%	
Nigéria	74	5,40%		Congo Brazzaville	22	2,76%	
Congo Brazzaville	57	4,16%		Nigéria	19	2,39%	
Gambie	27	1,97%		Gambie	19	2,39%	
Philippines	25	1,82%		Congo RDC	11	1,38%	
Congo RDC	24	1,75%		Philippines	11	1,38%	
Autres	91			Autres	49		
Total général	1370			Total général	796		
2021	Nombre	%		2022	Nombre	%	
Guinée Conakry	666	28,02%		Côte d'Ivoire	657	26,74%	
Côte d'Ivoire	600	25,24%		Guinée Conakry	598	24,34%	
Sénégal	481	20,24%		Sénégal	367	14,94%	
Mali	170	7,15%		Nigéria	146	5,94%	
Cameroun	167	7,03%		Congo RDC	127	5,17%	
Nigéria	73	3,07%		Cameroun	152	6,19%	
Congo RDC	69	2,90%		Mali	117	4,76%	
Gambie	33	1,39%		Congo Brazzaville	69	2,81%	
Ghana	27	1,14%		Soudan	47	1,91%	
Philippines	18	0,76%		Philippines	23	0,94%	
Autres	73			Autres	154		
Total général	2 377			Total général	2 457		

The background of the slide is a soft-focus photograph of green leaves and branches, likely from a plant like an olive tree. The colors are muted greens and blues, creating a natural and serene atmosphere.

Entre défis et opportunités

Défis & Opportunités

Défis



Opportunités

La pérennisation et l'évolution annuelle du programme RVA dépend des capacités de financement disponibles

Ampleur de la pression migratoire et augmentation exponentielle des candidats au RVA

procédures des partenaires (bailleurs de fonds)



L'appui à la réinsertion facilite un retour socio-économique plus digne

Le retour avec projet de réinsertion constitue aussi un appui indirect au pays d'origine et un moyen de pérenniser le retour.

Le RVA permet de diminuer le taux de récidive pour le pays d'accueil.

Conclusion

- **Encourager l'adoption d'approches globales du retour volontaire, comprenant notamment une aide à la réintégration après le retour.**
- **La pertinence du projet socio-économique se justifie par l'impératif de mettre fin à la spirale de la récurrence des migrants irréguliers.**
- **Préserver l'intégrité des structures de migration régulière et des procédures d'asile.**
- **Remédier aux causes profondes de la migration irrégulière.**

de votre attention

